

Décision du Maire

N° 2026-D-492

Objet : Accord-cadre n° A260705 - Fourniture de supports de visibilité et impression sur bâche, pvc, aluminium et polypropène alvéolaire - Lot 2 : Fourniture d'oriflammes et de kakémonos avec leurs supports imprimés.

Le Maire de la commune,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 11 mai 2026, portant délégation au Maire, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à la concurrence passé selon une procédure adaptée ouverte, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, relatif à la fourniture de supports de visibilité et impression sur bâche, pvc, aluminium et polypropène alvéolaire, a été envoyé et publié au BOAMP le 11 mars 2026,

CONSIDERANT que ce marché se décompose en 2 lots, à savoir :

- Lot 1 : Fourniture de bâches, bâches écologiques, panneaux pvc, polypropylène alvéolaire et aluminium imprimés numériquement
- Lot 2 : Fourniture d'oriflammes et kakémonos avec leurs supports imprimés

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un accord cadre à bons de commande conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification, reconductible 3 fois, par tacite reconduction, toutes périodes confondues, la durée maximale du contrat étant de 4 ans,

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'analyse, la proposition de la société CIDI GROUPE, sise 8 rue de la Mare neuve – ZAC Bois Briard – 91080 Evry-Courcouronnes, a été retenue pour le lot 2 : fourniture d'oriflammes et de kakémonos avec leurs supports imprimés, que son offre financière et technique répond au cahier des charges prévu et qu'elle est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

DE SIGNER le contrat à intervenir avec la société CIDI GROUPE, sise 8 rue de la Mare neuve – ZAC Bois Briard – 91080 Evry-Courcouronnes, pour la fourniture de supports de visibilité et impression sur bâche, pvc, aluminium et polypropène alvéolaire – Lot 2 : fourniture d'oriflammes et de kakémonos avec leurs supports imprimés, pour un montant maximum annuel de 5 000,00 € HT.

DIRE que les crédits correspondants sont inscrits sur l'exercice en cours et les exercices suivants.

L'accord cadre passé selon une procédure adaptée ouverte à intervenir sera signé par le pouvoir adjudicateur.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- le Préfet de Seine-et-Marne,
- le Directeur général des services de la mairie,
- le Comptable public assignataire de Chelles,

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

La présente décision est rendu exécutoire à compter de sa télétransmission au contrôle de légalité et de sa publication en ligne sur le site internet de la mairie de Pontault-Combault.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260721-2026-D-492-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026
Publication : 23/07/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 21 juillet 2026



Gilles BORD
Maire de Pontault-Combault

